L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 13 DECEMBRE 1873. — 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 13 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale — Un terrains borné par les rues Douane, Wells, Crossman et Front. Aussi le droit à l'occupation du magasin situé au rez-de-chaussée de l'Hôtel St. Charles, rue St. Charles, entre Commune et Gravier.

Par S. Guinault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale — Propriétés sur les rues Broad et Mire, et sur la rue Kerlerec.

Par Nash & Hodgson, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles — Maison cottage, No 12 de l'Avenue St. Bernard, 3me District.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan — Bottes, souliers et brodequins.

Par Eugène Tourné, sur la Levée, au pied de la rue des Ursulines — sardines, ail, marrons, etc.

Par Vincent & Co, à leur salle d'encan, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane — Chapeaux feutre, chapeaux laine, linge d'hiver, lingerie de messieurs.

Par D. E. Morphy, aux Nos 108 et 110 rue des Magasins — sceaux, mesures, etc.

ATTENTION!

☞ Propriété améliorée de valeur à l'encan par le shérif.

Nous appelons l'attention sur la vente aux enchères publiques qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif, d'un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, faisant face aux rues Wells et Front, entre celles de la Douane et Crossman.

Pour le détail et les conditions voir aux annonces, et le plan exposé à la Bourse.

ATTENTION!

☞ Le shérif procèdera aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, à l'adjudication du droit d'occupation jusqu'au 30 de septembre prochain, du magasin situé au rez-de-chaussée de l'Hôtel St. Charles, rue St. Charles, Premier District.

Voir l'annonce.

Un joli Cottage à l'encan. — MM. Nash & Hodgson, encanteurs, vendront, à midi, aujourd'hui, à la Bourse d'Encan St-Charles, un joli cottage, No 12, Avenue St Bernard, 3ème District, entre les rues Columbus et Bons Enfants. La maison contient huit chambres, a les installations pour être éclairée au gaz, etc., et est offerte à des conditions libérales. Les personnes à la recherche d'une bonne affaire devraient assister à la vente, dans leur propre intérêt. Voyez l'annonce d'encan.

Pois. Pois. — Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Seaux, Pioches, &c. — Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

SPECTACLES.

Samedi, 13 Décembre 1873.

OPÉRA. — A midi, Bataille de Dames et le Maître de Chapelle; le soir, Barbe Bleue.

ACADEMIE. — A midi, Blade O'Grass et The Happy Pair; le soir, Lucie, drame.

La Condamnation de Bazaine.

Il y a une justice en France. Voilà ce que se sont dit tous ceux qui ont suivi les débats de ce grand procès militaire. Oui, il y a une justice qui atteint les coupables quelque haut placés qu'ils soient, quel que soit leur rang dans la hiérarchie civile ou militaire et quels qu'aient été leurs services passés. Des révolutions peuvent renverser ou modifier les institutions gouvernementales, étendre ou restreindre les droits et les libertés des citoyens, mais la Justice, cette arche sainte de toute société, reste debout dans toute sa puissance, et elle continue à exercer son action salutaire sous la république, comme sous l'empire, comme sous la monarchie.

Les dernières années du règne de Louis Philippe ont été fécondes en scandales, mais on a vu deux ministres condamnés à des peines sévères et infamantes pour s'être laissé corrompre, et de hauts personnages poursuivis pour des crimes de droit commun.

Sous l'Empire, des officiers distingués de l'armée ont été condamnés pour des faits répréhensibles commis dans l'administration des affaires en Algérie, et de hauts barons de la finance ont dû comparaître sur les bancs de la police correctionnelle comme les plus vulgaires escrocs.

Depuis l'établissement de la république, la justice a condamné impitoyablement des hommes qui n'avaient vu, dans les malheurs de leur patrie, qu'une occasion favorable pour faire rapidement fortune en trompant le pays et le gouvernement. Un ministre, un consul-général, d'anciens sénateurs ou députés, des fonctionnaires de tout rang, ont senti s'appesantir sur eux le glaive de la justice criminelle. En France, comme ailleurs, l'esprit de spéculation a produit de grands scandales financiers, mais aussitôt que la justice a été informée, elle a agi avec énergie et les sociétés les plus puissantes et les plus influentes, par la composition de leurs conseils de direction, n'ont pas été plus épargnées que les chevaliers d'industrie de bas étage.

Dans cette guerre si désastreuse dans ses résultats, où tant de courage et de patriotisme ont été dépensés en pure perte par la nation et par l'armée, il y a eu plus d'un acte de défaillance, de lâcheté, ou même de trahison. La justice n'a pu les découvrir tous, mais elle en a puni assez pour faire des exemples salutaires et pour donner satisfaction aux exigences de la vindicte publique. Nombre de simples soldats ont été fusillés pour désertion ou désobéissance devant l'ennemi. Plusieurs officiers ont été punis de peines diverses. Tous les commandants de forteresses qui avaient capitulé sans avoir fait tout ce que les règlements prescrivaient pour la défense, ont été ou censurés ou soumis à des peines disciplinaires. Le brave défenseur de Strasbourg, lui-même, n'a pas échappé à la censure.

Mais le rôle de la justice n'eût pas été complet, si celui qui avait rendu à l'ennemi la plus forte place de France, et la plus belle armée, celle sur laquelle la nation comptait pour son salut, n'eût pas eu à rendre compte de sa conduite.

La nouvelle de la reddition de Bazaine avait causé en France, et chez tous les Français résidant à l'étranger, un sentiment de stupeur, et le mot de trahison était venu sur beaucoup de lèvres. Plus haute était la situation du maréchal, et plus haute était sa responsabilité. La nation et l'armée réclamaient une enquête; le maréchal, sentant combien sa position était grave, demandait lui-même des juges, et il avait publié un mémoire, un livre pour sa justification.

L'enquête a eu lieu devant un conseil composé d'officiers de haut grade; elle a été longue, minutieuse, aussi complète que possible, et elle a abouti au rapport foudroyant du général rapporteur de Rivière et au renvoi du maréchal Bazaine devant un conseil de guerre, sous l'accusation d'avoir rendu la forteresse de Metz et une armée en campagne sans avoir fait tout ce que prescrivaient l'honneur et la défense.

Le mot de trahison n'a pas été prononcé par l'accusation et la France n'a pas eu la douleur d'apprendre que le commandant en chef de l'armée, un maréchal, avait vendu son pays pour de l'or.

En annonçant la capitulation de l'armée de Metz, nous écrivions ce qui suit dans notre numéro du 29 octobre 1870:

Avant de porter un jugement définitif sur la conduite du maréchal Bazaine, nous devons attendre des éclaircissements. Nous ne pouvons admettre qu'un général risque de ternir la gloire dont il vient de se couvrir, de passer aux yeux de ses compatriotes pour un traître, uniquement pour se prêter à des intrigues ou à des combinaisons politiques qui ne pourraient aboutir qu'à une horrible guerre civile.

Eh bien! les témoignages entendus devant le conseil de guerre ont pleinement confirmé l'impression produite par le rapport du général de Rivière sur le rôle de Bazaine. Le commandant en chef de l'armée du Rhin n'a pas trahi pour de l'argent, mais il a trompé l'espoir que la France mettait en lui et en son armée dans le but de jouer nous ne savons quel rôle politique au profit de son ambition personnelle.

Ce que nous avons publié des témoignages a dû suffire pour convaincre nos lecteurs de la vérité de cette assertion. Bazaine s'est trouvé intimement lié à l'intrigue ténébreuse ourdie par Régnier et toute sa conduite dénote un parti pris d'arriver à une capitulation.

Nous n'hésitons pas à dire que nous considérons sa condamnation comme juste, et nous sommes convaincu que cette opinion est partagée par la masse de la nation et de l'armée française. Il est impossible de soutenir que cette décision du conseil de guerre a été dictée par aucune pensée politique, car la composition du conseil offrait à la défense toutes les garanties désirables. Le duc d'Aumale a présidé les débats avec une lucidité remarquable et une haute impartialité et la majorité des membres du conseil était considérée par les journaux républicains comme suspecte d'indulgence à l'égard de l'accusé.

Mais, en France, le sentiment de la justice est tellement puissant qu'il domine les considérations politiques et personnelles et, pour bien des membres du conseil, la nécessité de condamner un ancien compagnon d'armes, un maréchal de France, a dû être un devoir extrêmement pénible.

Nous respectons le sentiment qui a porté le conseil de guerre à signer, à l'unanimité, un recours en grâce en faveur du condamné. Le conseil trouvant le maréchal coupable n'avait pas le pouvoir de modifier la loi ni d'adoucir la peine. Il a cru que les longs services de Bazaine, sa gloire passée étaient des raisons qui militaient en faveur d'une commutation de peine et il s'est adressé au chef de l'Etat pour lui demander d'exercer son droit souverain de grâce.

En présence de cette demande unanime, le maréchal Mac Mahon se trouve dans une situation délicate. Il était le subordonné de Bazaine lorsque, par la faute évidente de celui-ci, l'armée de Chalons a été écrasée à Sedan. Il peut donc craindre que s'il résiste à la supplique du conseil, sa décision ne soit considérée comme le résultat d'un sentiment de rancune personnelle, bien qu'en réalité, sa réputation de loyauté chevaleresque le place au-dessus de tout soupçon de ce genre.

Le président de la république sera placé entre ses sentiments personnels qui le porteront à la clémence et la raison d'Etat qui sera invoquée pour qu'il laisse exécuter la sentence dans toute sa rigueur.

En réalité, substituer le bannissement ou la réclusion à la mort ne diminuerait en rien la gravité morale de la peine. Pour un homme dans la situation de Bazaine, l'exil ou la prison serait une mort morale plus cruelle que la mort physique. Mais on peut se demander si une commutation n'affaiblirait pas l'effet salutaire de la condamnation sur l'armée. Quand tant de simples soldats ont été fusillés, faire grâce au général en chef qui a tenu dans ses mains le sort de la France et qui en a si tristement disposé, serait, dira-t-on, un acte de faiblesse et une mesure impolitique.

Les raisons pour et contre seront certainement mûrement pesées et le vœu exprimé par des juges qui n'ont pas hésité à faire leur devoir, sera, sans doute, d'un grand poids sur l'esprit du maréchal Mac Mahon.

Mais quelle que soit sa décision à l'égard de la peine, il n'en reste pas moins acquis à l'histoire que l'homme qui commandait la seule armée restant à la France, après les deux défaites de Forbach et de Reischoffen, a forfait à l'honneur et à son devoir et n'a pas su ou voulu tirer de cette armée, le parti qu'il pouvait en tirer pour le salut de son pays. Il ressort encore de cette sentence que l'institution de la justice, en France, est restée après les désastres et les revers éprouvés par cette nation, debout dans toute la plénitude de sa puissance et dans sa redoutable majesté.

Or, une nation où se produisent de pareils exemples du respect dû à la loi, et de l'application égale des peines aux plus grands comme aux plus petits coupables, est une nation qui n'est pas dégénérée, comme ses ennemis se plaisent à le dire, et qui est toujours digne de commander le respect et l'estime aux autres peuples.

P. S. — Cet article était écrit lorsque le télégraphe est venu nous annoncer que le président Mac-Mahon avait commué la peine de mort prononcée contre Bazaine en celle de vingt ans de réclusion (probablement dans une forteresse.) A l'âge qu'a atteint Bazaine c'est un emprisonnement à vie.

Le Projet d'Hôpital pour les Variolés.

Une proposition a été faite au Conseil de ville, pour l'établissement d'un hôpital à l'usage des personnes atteintes de la petite-vérole. Rien de plus légitime, assurément, qu'un pareil projet en lui-même, et nous n'entendons nullement contester son utilité ou son opportunité; mais il nous semble qu'un hôpital de ce genre doit être relégué dans un endroit écarté et situé de façon à ce que son voisinage offre aussi peu d'inconvénients que possible et donne lieu à aussi peu de réclamations que possible. Or, il est proposé d'établir cet hôpital au coin de la rue Dumaine, en face le Bayou St-Jean, sur le parcours du chemin de fer d'Orléans, non loin de la gare du chemin de fer de la rue d'Esplanade et à une distance très rapprochée des pavillons de canotage sur le Bayou St-Jean et de l'établissement du Jockey Club et du terrain de Foire.

Une ordonnance autorisant l'établissement de cet hôpital dans cette localité est, nous assure-t-on, déjà préparée et doit être soumise, mardi prochain, au vote du Conseil. Il n'est donc que temps d'en parler.

Il y a, naturellement, une opposition générale, de la part de tous les propriétaires du quartier qui ne se soucient pas d'avoir un voisinage aussi inquiétant. Nous savons que, quelle que soit la localité choisie pour un hôpital de ce genre, on aura nécessairement des réclamations de la part des voisins. Mais il faut prendre en considération le nombre des réclamants.

Or, indépendamment des voisins, il y a, dans le cas actuel, beaucoup d'autres réclamations qui méritent d'être prises en sérieuse considération par le Conseil. Les deux compagnies de chemin de fer objectent avec raison, dans l'intérêt des nombreux voyageurs qu'elles transportent, à l'établissement d'un hôpital de variolés sur le parcours ou dans le voisinage immédiat de leurs lignes.

Les rives du Bayou St. Jean, depuis qu'il a été désinfecté, sont devenues un lieu de promenade très fréquenté, et les régates qu'organisent périodiquement sur ce cours d'eau, les deux cercles de canotiers, dont les pavillons sont établis près du pont, attirent une foule considérable dans le voisinage du local proposé pour l'hôpital en question. A diverses époques, des milliers de personnes se rendent par les deux chemins de fer précités, soit aux courses du Jockey Club, soit à la Foire agricole et industrielle, soit aux exhibitions ou amusements dont le terrain de la Foire est le théâtre. On comprend le tort immense que causerait à toutes ces entreprises, les unes d'utilité publique, les autres de simple amusement, mais d'amusement dans l'intérêt public, l'établissement d'un hôpital de variolés à l'endroit projeté.

Des pétitions basées sur les objections que nous venons de présenter, doivent être soumises au Conseil et nous espérons que nos édiles y feront droit en rejetant l'ordonnance proposée. Il sera facile de trouver un autre local pour l'hôpital projeté.

— La salle de l'arrivée du train de Versailles était, hier soir, encombrée de monde. La file se prolongeait jusqu'assez loin dans la rue de Rome.

Un sergent de ville avait quelque peine à contenir un petit monsieur qui s'agitait beaucoup pour traverser le cordon établi réglementairement.

— Mais, disait le bon gardien de la paix, qu'est-ce que ça vous fait, à vous autres Parisiens, de savoir ce que fait le gouvernement, puisque le gouvernement *il est à Versailles*.

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE "LA SALAMANDRE". — Nous publions dans une autre colonne divers amendements à la charte de cette compagnie, qui ont été adoptés dans une assemblée générale des actionnaires, tenue le 11 courant. 1786 actions étaient représentées dans cette assemblée et le vote a été unanime. Avant la présentation des amendements, un des membres du comité exécutif a présenté l'état de situation de la compagnie tel qu'il résulte des livres de la compagnie et il a dit que la nouvelle direction désirant que l'assemblée fût pleinement éclairée sur la situation réelle de la compagnie, avait prié les signataires de la lettre, en vertu de laquelle l'assemblée avait été convoquée, de se constituer en comité de vérification et d'examiner minutieusement les livres et les affaires de la compagnie. M. S. Hermann, au nom de ce comité, a fait un rapport très encourageant pour l'avenir de la compagnie et dont la conclusion est que la compagnie, avec ses ressources actuelles et avec le concours de ses actionnaires, peut continuer ses opérations avec succès et en offrant des garanties satisfaisantes au public. Ce rapport a paru satisfaire pleinement les actionnaires présents à l'assemblée et l'adoption des amendements, sauf une modification de forme n'a donné lieu à aucune objection.

Le plan d'opérations qui a été accueilli avec faveur est de déclarer forfaites, après trente jours d'avis, les actions des actionnaires qui n'auront pas payé leurs assessements et qui seront considérés comme hors d'état de le faire. En faisant cela, la Compagnie diminuera son capital nominal, mais elle se fortifiera en donnant au public la certitude que son capital ainsi réduit, est réel et sérieux. Cette épuration devra être faite par la nouvelle direction qui entre en fonctions en janvier 1874.

Il a été donné connaissance du plan de réformes que se propose de mettre à exécution la nouvelle direction. Les résolutions suivantes adoptées par l'assemblée en indiquent les principaux points:

Résolu que l'assemblée a appris avec satisfaction l'intention annoncée, au nom de la nouvelle direction, de réduire les salaires des officiers de la Compagnie de cinquante pour cent.

Résolu que l'assemblée a appris aussi avec satisfaction la proposition faite au nom de la nouvelle direction de faire placer dans ses rangs à six membres de l'opposition dont trois seront mis sur le comité exécutif, et qu'elle considère la loyale exécution de ce programme comme d'un excellent augure pour le succès futur de la Compagnie.

L'adoption de ces résolutions indique que l'harmonie la plus parfaite règne parmi les actionnaires de la Salamandre. Le programme de réformes, adopté à la suggestion du président, M. Chas. Roman, par la direction, a produit une très heureuse impression, et il nous paraît certain que si, comme l'a proposé M. Hermann dans un chaleureux appel, chaque actionnaire apporte à la compagnie le concours de son patronage et de son influence, la Salamandre est appelée à devenir une de nos compagnies les plus populaires et les plus solides.

THÉÂTRE DE L'OPÉRA. — Aujourd'hui, à midi, MATINÉE: *Bataille des Dames*, comédie en 3 actes, et *Le Maître de Chapelle* opéra en un acte. Ce soir, à sept heures, seconde représentation de *Barbe Bleue*, opéra bouffe en trois actes, d'Offenbach.

Demain, dimanche, cinquième représentation de *Le Trouvère*, grand opéra de Verdi, interprété par MM. Gadilhe, Lourde, Mayan, et par Mmes Fursch-Madier et Denain. On finira par *La Cagnotte*, comédie en quatre actes.

Lundi première représentation de *La Muette de Portici*! Ce grand opéra, un des chefs-d'œuvre les plus populaires de la scène française, et qui a rendu le nom d'Auber familier à toutes les parties civilisées du monde, sera chanté par MM. Gueymard, Devoyod, DeQuercy, Dupin et Mlle Lagye.

Le rôle de *La Muette* qui demande tant de tact et une si grande expression dans le jeu et la physionomie, a été confié à Mlle Beauregard. D'après ce que nous connaissons déjà de cette intelligente actrice, on ne pouvait, ce nous semble, faire un meilleur choix.

☞ C'est le mérite intrinsèque seul du "Vegetable Sicilian Hair Renewer" de Hall, (rénovateur des cheveux), qui lui a valu sa grande popularité.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La Confrérie des Joueurs et des Tricheurs.

On se dispose à faire sérieusement la guerre aux industriels qui hantent la rue St-Charles, de six heures de l'après-midi à minuit, à l'affût de quelques dupes, vêtus de pantalons gris perle et de longues redingotes boutonnées militairement, ayant au cou une cravate bleu d'azur avec un anneau d'or, et des bottes vernies aux pieds.

On devine que nous voulons parler des joueurs de profession, qui attirent les étrangers et les jeunes gens novices, dans leurs cavernes, pour les dévaliser.

On a accusé souvent la police d'être de complicité avec ces coquins, et, parfois, on a eu raison. Le pseudo-gouverneur Kellogg a lancé, avant-hier, une proclamation offrant $500—cela lui coûte si peu!—à celui qui pourrait prouver la culpabilité d'un officier de police.

Le grand jury de la paroisse d'Orléans s'occupe également de cette question et invite toutes les personnes qui ont été volées à venir faire leurs dépositions.

Nous nous demandons pourquoi, dans une grande ville comme la Nlle-Orléans, le jeu est si ouvertement toléré?

Incendie.

Le feu s'est manifesté, vers six heures moins un quart, hier après-midi, dans une aile de la maison sise au No 440, de la rue Victoire, entre Espagne et Mandeville, appartenant à E. Desdune, et habitée par madame Toole, qui louait des appartements à plusieurs familles.

La bâtisse même n'a pas été endommagée, mais un lit et plusieurs chaises ont été partiellement brûlés.

Les pertes, qui peuvent être évaluées à $350, sont couvertes par une assurance à la compagnie des marchands.

Le feu a été mis par une lampe, pleine d'huile de pétrole, qui a fait explosion.

Mort subite.

Vers huit heures et demie, hier matin, un homme, âgé de 58 ans, nommé Jean Durand, natif de France, se trouvant dans le café situé au coin des rues Orléans et Robertson, est tombé tout à coup, et quand on l'a relevé, il était mort.

Le coroner a été appelé et a constaté que le malheureux avait succombé à une maladie de cœur. Le corps a été transporté au No. 278 de la rue Ste-Anne.

Un Cheval Vicieux.

Vers dix heures, hier matin, un cheval attelé à un buggy, s'est emporté, au coin des rues Baronne et Gravier, et a enfilé la première rue, traînant après lui le véhicule. Une vieille dame, demeurant au coin des rues Jackson et Tchoupitoulas, se trouvant sur le passage de l'animal effrayé, a été renversée, au coin de Perdido et de Baronne, et sérieusement contusionnée.

On est parvenu à arrêter le cheval au coin de la rue Lafayette, et on l'a conduit à l'écurie de Léonard, avec les débris du buggy.

Les Courses du Jockey Club.

Les premières courses de la saison d'automne, déjà retardées une fois, ont été annoncées comme devant avoir lieu cette après-midi; mais, avec le temps affreux qu'il a fait, hier soir, nous avons lieu de croire que les courses seront encore renvoyées, parce qu'il est peu probable que la voie soit en bon état.

Le Concert Sacré de l'Eglise des Jésuites.

Malgré le mauvais temps, une foule élégante encombrait, hier soir, l'Eglise des Jésuites, où avait lieu le Grand Concert Sacré, donné sous la direction de M. G. Collignon.

Deux artistes de l'Opéra, M. Gueymard et Mlle Denain, avaient bien voulu se joindre à quelques uns de nos amateurs les plus distingués pour rendre encore plus éclatant le succès de la soirée. Le programme était d'ailleurs on ne peut plus attrayant: — le *Stabat Mater* de Rossini et quelques airs de Mozart, de Meyerbeer et de Weber; il y avait là de quoi mettre en révolution tous ceux qui se piquent d'aimer et de savoir apprécier la musique vraiment classique; — quoiqu'en cela, comme en bien d'autres choses, il y ait bien plus d'appelés que d'élus.

Et puis, les jolies femmes, qui profitent toujours de toutes les occasions pour se faire voir, d'abord, et pour montrer leurs nouvelles toilettes, ensuite; surtout, quand elles savent, — nous nous hâtons de l'ajouter pour ne pas paraître méchant, — qu'elles contribuent à une œuvre louable, étaient toutes réunies, hier soir, dans l'Eglise de "l'Immaculée Conception", entraînant avec elles [illegible] qui va pour voir et non pour être vu.

A huit heures précises, le bavardage [illegible] spirituel, qui allait son train dans tous les groupes, a été interrompu, soudain, par la voix grave et puissante de l'orgue, qui est venue, tout d'abord, faire vibrer tous les cœurs; car, si jamais musique a été faite pour élever la pensée de l'homme jusqu'à Dieu, c'est bien ce chant tour à tour solennel, plaintif, éclatant et lugubre, qui s'échappe de l'orgue et qui semble venir d'en haut.

Tout l'auditoire était déjà ému, quand la voix fraîche et sympathique de Mde. Comes et de Mlle Lovell, la voix riche et profonde de Mlle Denain, la voix un peu fatiguée, mais si flexible et si parfaitement modulée de M. Gueymard, et la voix grave et sonore de M. Cassard est venue le surprendre, le charmer, et l'enlever, comme on dit si bien en termes de théâtre. Le concert commencé à huit heures, a été terminé à onze heures moins un quart, et nous avons eu le regret de voir sortir dans la pluie et marcher sur les trottoirs boueux les jeunes femmes aux fraîches toilettes, que transportait un instant auparavant la musique grandiose de Rossini et de Meyerbeer.

Il nous a semblé que c'était là une triste fin à la fête; mais, en regardant défiler devant nous toute cette jeunesse insouciante et joyeuse, nous nous sommes dit qu'il valait mieux être philosophe et prendre le temps comme il venait.

L'heure avancée à laquelle nous nous sommes retiré et le peu d'espace dont nous disposons, nous empêche d'entrer dans de plus longs détails. Nous devons nous contenter de donner le programme du concert:

—PROGRAMME.—

1ère Partie.

1. Introduction pour l'orgue ... M. G. Collignon.
2. Gloria de la messe de Rossini ... Chœur.
3. Amor Lucia ... Mme Comes et Mlle Lovell.
4. Crucifixus de la messe de Rossini — Mlle Denain.
5. Fragments du Requiem de Mozart — 1. Quatuor (tuba mirum) — Mme Comes, Mlle Lovell, MM. Cassard et Davis. 2. Lachrimosa, par le chœur.
6. Ave Maria de Meyerbeer ... Mme Comes.
7. Credo d'Herculanum de F. David — M. Gueymard.

2de Partie.

1. Introduction — Chœur et quatuor du Stabat Mater.
2. Cujus Animam ... M. Gueymard.
3. Duo — Quis est homo — Mme Comes et Mlle Lovell.
4. Pro Peccatis ... M. Cassard.
5. Eia Mater ... Chœur.
6. Sancta Mater ... Quatuor.
7. Fac ut portem (Cavatine) ... Mlle Lovell.
8. Inflammatus ... Mme Comes.
9. Quando Corpus ... Quatuor.
10. Amen ... Chœur.
11. Sortie — Marche aux flambeaux de Meyerbeer sur l'orgue, par M. Collignon.

TEMPERATURE. — 12 décembre 1873.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades
6 A. M.	69	20
12 M.	76	25
3 P. M.	75	24
6 P. M.	73	22

A l'Assemblée nationale, dans la séance du 24 novembre, M. de Broglie a donné lecture d'un Message du maréchal président. En voici le texte:

M. de Broglie monte à la tribune, et lit un Message du maréchal président:

"Je viens vous exprimer ma vive reconnaissance pour la haute marque de confiance que vous venez de m'accorder. En me remettant le pouvoir pour sept ans, vous avez assuré la sécurité et la stabilité indispensables pour le bien du pays.

"Vous trouverez toujours en moi un ferme soutien de l'ordre, et un fidèle exécuteur des décisions de l'Assemblée." (Applaudissements à droite.)

—On lit dans le *Mémorial diplomatique* du 28 novembre:

"Le conflit hispano-américain préoccupe au plus haut degré les puissances européennes. On nous assure que le cabinet de Berlin suit avec la plus grande attention la marche des choses dans les Antilles.

"On sait que l'empire d'Allemagne tend à renforcer sa position maritime par l'adjonction de certaines colonies. Les îles Philippines sont en premier lieu l'objectif des aspirations du ministre de la marine de Berlin, et l'on croit généralement que si la guerre éclate entre les Etats-Unis et l'Espagne, les Philippines ne tarderont pas à devenir une colonie allemande."

UN TÉNOR AU PÉTROLE. — Si l'affiche du Théâtre-Italien a été changée avant-hier, c'est une indisposition du ténor Brignoli qui en est cause.

M. Brignoli, se sentant mal à l'aise, crut prendre, dans un flacon, une potion que lui avait ordonnée son médecin; il se trompa, et, au lieu de la médecine, prit du pétrole.

On espère que cet accident n'aura pas de suites graves.

— Alors, vous ne voulez pas de mon amitié? disait N... à une femme fort aimée hier et abandonnée aujourd'hui.

— Votre amitié! répondit celle-ci; je n'accepterai jamais ce bureau de tabac de l'amour!

— Hélas! disait un fervent légitimiste, auquel on rappelait de récents événements, que voulez-vous? le lièvre s'est sauvé pendant le civet!

ETAT DE LA LOUISIANE.
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU, que ce [illegible] de Décembre de l'année mil huit cent soixante-treize,

Par devant moi, MARCEL T. DUCROS, notaire public [illegible]

Fut présent M. CHARLES ROMAN, agissant dans et représentant de la Compagnie d'Assurance "LA SALAMANDRE", [illegible]

Lequel a déclaré que, conformément à l'acte d'incorporation de la dite Compagnie, une assemblée générale des actionnaires a été convoquée et a eu lieu dans les bureaux de la dite Compagnie, le onze décembre courant, après trente jours d'avis, dans le *Picayune* et l'*Abeille* de la Nlle-Orléans, journaux publiés, quotidiennement, dans cette ville, dans le but de prendre en considération les affaires de la dite Compagnie et d'adopter les mesures qui pourraient être jugées opportunes.

Qu'à la dite assemblée générale, dix-sept cent quatre-vingt-six actions étant représentées [illegible] dix-sept cent quatre vingt-six actions ont voté pour l'adoption de certains amendements proposés [illegible] ainsi que le tout appert plus complètement [illegible] du procès-verbal de la dite assemblée, copie qui est annexée à la marge du dit acte;

Et le dit Charles Roman, agissant en la qualité susdite, a déclaré, en outre, qu'en vertu du pouvoir dont il est revêtu, qu'à l'effet de mieux exécuter les dits amendements et de les faire enregistrer, il annonce publiquement que les changements, additions et amendements à la Charte de la dite "Compagnie d'Assurance LA SALAMANDRE" sont comme suit:

Que l'article sept soit amendé de façon à être ainsi conçu, savoir:

ARTICLE VII.

[illegible]

Que l'article huit soit amendé de façon à être ainsi conçu:

ARTICLE VIII.

Section 1. Dans les premiers jours de janvier 1874 et de chaque année subséquente, le Président fera dresser un bilan [illegible]

Section 2. A partir du premier janvier 1874, les actionnaires auront droit à une réduction de vingt-cinq pour cent sur toutes les primes payées comptant [illegible]

Section 3. [illegible]

Section 4. [illegible]

Que l'article neuf soit amendé de façon à être conçu ainsi:

ARTICLE IX.

Section 1. [illegible]

[illegible]

L'original est signé:
CHARLES ROMAN, Président.
[illegible]

Pour copie conforme.
M. T. DUCROS, notaire public.
Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1873.
[illegible]

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana. — [illegible] décembre 1873. — Les membres de cette Société sont, par les présentes, informés de la mort de Joseph Wald, décédé, à la Nouvelle-Orléans le [illegible] mai 1873; de la mort de J. L. Levy, décédé à la Nlle-Orléans, le 14 juin 1873. Ils sont requis de se présenter, sans autre avis, aux bureaux de la société, [illegible] de la rue du Camp, et d'y payer $1 25 sur chacun de ces décès d'ici au 15 janvier 1874, à 4 heures de l'après-midi.
R. W. YOUNG, Secrétaire.
7déc—au 14

ENTREPOT DE TAPIS.
No. 17 de la rue de Chartres.
A. BROUSSEAU, Importateur,
Offre, en Gros et en Détail,
TAPIS — [illegible] pièces, anglais et américains.
TOILES CIRÉES, à planchers, de tables et émaillées. — NATTES — 1000 rouleaux Nattes blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES, Corniches, couvertures de tables et de pianos.
RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham.
BROCATELLES, COTELINES, terries, reps, &c.
CRIN, gimpe, peluche, &c., &c.
7déc—NPP DMaJ

ENTREPOT DE TAPIS
ET DE TOILES CIRÉES.
ELKIN & CO.,
168 ... RUE DU CANAL ... 168
REÇOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de —
TAPIS anglais, Velours et Bruxelles;
TAPIS trois plis et Ingrain;
TOILES Cirées de toutes largeurs;
STORES, Corniches, &c., qu'ils offrent à très bas prix.
16 sept—1mPP

Bureaux du Chemin de Fer d'Orléans — Nouvelle-Orléans 12 décembre 1873. — AVIS AUX AMATEURS DE COURSES. — Les personnes qui désirent se rendre aux courses qui doivent avoir lieu aux Fair Grounds, sont prévenues qu'un nombre suffisant de chars de cette compagnie, seront stationnés chaque jour de courses, au pied des rues Sauvage et Grande Route St. Jean.
P. TISNÉ, secrétaire.
12 déc—2t

Jockey Club de la Louisiane.
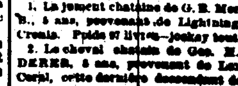
Assemblée d'Automne.
PREMIER JOUR — SAMEDI 13 DEC.
PREMIÈRE COURSE — Un mille et trois-quarts, pour des chevaux de tout âge, avec poids de 100 livres sur chaque; les chevaux de trois ans devant porter le poids convenable. La bourse du Club $400: le premier cheval arrivant au but $300; le second $60; le troisième $50.
1. La jument chataine de G. B. Morris, NELLIE B., 5 ans, provenant de Lightning et de Laura Cronin. Poids 97 livres — Jockey tout en rouge.
2. Le cheval chatain de Gen. H. Rice WANDERER, 5 ans, provenant de Lexington et de Coral, cette dernière descendant de Vandal — 106 livres — Jockey en bleu avec des manches blanches, [illegible] casquette.
3. La pouliche baie, FANNIE M., de G. Cadwallader, 4 ans, provenant de Yorkshire, 97 livres; jockey, gilet vert avec manches orange, casquette rouge.
4. La pouliche chataine MARY L., de M. Walsh, 4 ans, provenant de [illegible] et d'[illegible], 97 livres — Jockey tout en vert.
5. Le poulain bai FALMOUTH, de M. A. W. Wells, 4 ans, provenant de Planet et de Red Rose; 100 livres — Jockey en couleur orange.
6. Le poulain chatain CARRINGTON, de M. J. J. Crowley, 4 ans, provenant de Exchequer et de Tribulation; 100 livres — Jockey bleu et ceinture rouge.
G. A. BREAUX, Président.
JOHN P. HORNOR, Secrétaire.
Boîte de la Poste, No. 822. 12 déc—2t

Occasion rare.
A VENDRE, à des conditions avantageuses, une MAGNIFIQUE GROCERIE située dans un des meilleurs quartiers du Deuxième District. Pour plus amples informations, s'adresser à G. [illegible], rue Vieille-Levée entre Conti et Bienville.

Drs. FREY ET GALLIAND,
PÉDICURES, MANICURES ET CHIROPODISTES,
105 rue du Canal, au premier, entre Bourbon et Dauphine.
CORS, oignons, ongles rentrés dans les chairs extraits sans douleur, [illegible] Consultations en français, anglais et allemand.
Heures d'Office de 11 h. A. M. à 4 h. P. M.
Lettres: P. O. Box [illegible]

! PLUS DE VIEILLES IDÉES !
UNE NOUVELLE ÈRE !
HABILLEMENTS !
50 0/0 au-dessous des anciens prix!
LINGE FIN, des Derniers genres!
MAGNIFIQUES PARDESSUS DE SAISON, LÉGERS ET ÉPAIS.
Chapeaux de tous les nouveaux genres, Casquettes en drap, velours, soie et fourrure.
Lingerie de Messieurs, Malles et Valises.
Jeans du Kentucky, de clientèle, Vêtements en caoutchouc et en toile cirée.
Les Dames sont invitées à venir examiner notre bel assortiment de Linge de jeunes gens et de jeunes garçons, pour la Noël et les jours de fête.
UN magnifique stock de Draps, [illegible] Doeskins et Cheviots; [illegible] convenable pour uniformes [illegible]
On prend la mesure aux magasins et on garantit que les vêtements seront bien faits.
10 pour cent meilleur marché que tous les autres établissements de la ville.
Aux magasins de Linge de
M. COGAN,
Aux Nos 19 et 20 de la rue du Canal, et No 8 de la rue Crossman, entre la Douane et la Bienville, Nlle-Orléans.

Marrons! Marrons!
EN débarquement du vapeur [illegible], venant du Hâvre: [illegible] MARRONS [illegible]
A vendre par LAMAIT & GELPI Jr., [illegible] entre Chartres et Vieille-Levée.
12 déc—2t

L'Union Française.
Première convocation générale des Sociétaires.
EN vertu de l'Article I du Titre XI des Statuts organiques, une Assemblée générale des Sociétaires est convoquée pour le [illegible] dimanche de ce mois, "14 courant." [illegible]
Cette convocation est la première depuis l'organisation de l'Union Française, [illegible] octobre 1873. [illegible]
Le Conseil de direction rappelle en même temps que l'élection du 24 décembre pour servir pendant l'année 1874-75 sera lieu [illegible] de janvier prochain.
Par ordre du [illegible]
7 déc—au 14

PIERRE BOYER,
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES
114 ... RUE DES REMPARTS ... 114
Entre Toulouse et St-Louis.
A l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il [illegible]

Bijou Perdu.
UNE EPINGLETTE, [illegible] rue du Canal, entre les rues [illegible] et Chartres. [illegible] la remettre au bureau de l'Abeille.

Loterie d'un Buggy.
Au profit de la Société de [illegible] Pat. [illegible] lots à vendre au bureau de l'Abeille. Prix, une piastre.

Chienne perdue.
[illegible]

LES IDÉES DU MOMENT,
LA [illegible] DES GREENBACKS
— ET —
Les Avantages Extraordinaires
qu'il faut offrir pour tirer le commerce de la léthargie dans laquelle il est en ce moment, m'ont [illegible]
[illegible] STOCK [illegible]
ARTICLES DE FANTAISIE ET DE PARFUMERIE
à des prix qui conviennent le public que les meilleures marchandises sont non seulement les plus économiques à la longue, mais encore que ces marchandises [illegible]
Voici une liste de quelques-uns des principaux articles que je fais suivre des anciens prix et des prix actuels:
[illegible]
Parfumeries des meilleures qualités, réduites de 25 pour cent.
Véritables Gants Jouvin à $2 la paire.
[illegible]
ON EST PRIÉ DE SE RAPPELER QU'AUCUNE MAISON DE LA VILLE FAISANT NON GENRE DE COMMERCE NE VEND A MEILLEUR MARCHÉ QUE MOI.
G. LAVIE,
Au No 129 de la rue du Canal.
3 déc—et PP

EGLISE ITALIENNE.
ARCHEVÊCHÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
29 novembre 1873.
Le Rév. H. Cajone ayant ouvert, sous mon autorité, une église pour les Catholiques de langue italienne, je l'autorise à solliciter l'aide des personnes bienfaisantes, pour soutenir cette église et l'établir d'une manière permanente.
† NAPOLÉON JOSEPH,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.
Pour arriver à compléter le paiement du prix de l'église italienne et des réparations qui ont été faites, une foire sera organisée et sera ouverte, le 21 décembre 1873, dans le Lyceum (City) Hall.

AUX ACHETEURS
— DE —
MARCHANDISES SÈCHES.
M. HOLMES se retirant des affaires, nous offrons, à partir de cette date, à une grande réduction de prix, tout notre stock de Marchandises Sèches Européennes [illegible]
SATINES, DIAGONALES, DRAPS DE DAMES, CYGOINES, DRAP POIL DE CHAMEAU, [illegible], DRAP IMPÉRATRICE, [illegible] NOIRES ET EN COULEUR.
CONFECTIONS,
ROBES DE CHAMBRE,
[illegible] ET PERCALE.
Dont la plus grande partie à
La Moitié du Prix d'Importation.
Notre assortiment de LINGERIE et de LINGE, BONNETERIE, TOILES et ARTICLES DE MÉNAGE [illegible]
D. H. HOLMES,
Aux Nos 155 de la rue du Canal et 15 de la rue Bourbon.

THE LABORING HOMESTEAD
and
Co-Operative Association of Louisiana.
OFFICIERS:
[illegible]
BUREAU DES DIRECTEURS:
[illegible]
BUREAU DE L'ASSOCIATION:
[illegible]

Chant, Solfège, Piano.
MADAME CAMBIER, professeur de chant, [illegible]

CHARLES Trouilly,
No 87 ... Rue de Chartres ... No 87
[illegible]
SALON DE COIFFURE POUR DAMES
— ET —
MANUFACTURE DE CHEVEUX ET PERRUQUES.
[illegible]
SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE JAIS.
Voiles, Couronnes, Coiffures de Mariées [illegible]
[illegible] PEAU TONIQUE pour les cheveux de CHARLES TROUILLY.

MAISON
J. GALINIER,
(161) ... RUE ROYALE ... (161)
OUVERTURE
des MARCHANDISES d'Automne et d'Hiver [illegible]
Toutes les nouveautés en Modes et Fleurs.
[illegible] CHAPEAUX [illegible]
J. GALINIER.

Quelque chose de Nouveau!
MARCHANDISES SÈCHES
FRAICHES,
A meilleur marché que
LES MARCHANDISES AVANT [illegible]
— Au Magasin de —
J. TURCOTTE
158 . . Rue du Canal . . 158
Maison Blanche. — Coin Baronne.
TOUT
LE STOCK DE FAILLITE
Réduit à 40 cents à la piastre sur le prix coûtant.
LUNDI, 8 DÉCEMBRE.
NOUS OFFRIRONS tout notre stock de Marchandises Sèches, acheté à des ventes de banqueroutes, à 40 cents à la piastre.
AU COMPTANT SEULEMENT.
[illegible]
MARCHANDISES SÈCHES
quelconques vendues à la Nouvelle-Orléans.
Les acheteurs en général sont invités à examiner notre stock et s'assurer eux-mêmes de la vérité de notre assertion.
J. TURCOTTE,
Au No. 158, rue du Canal.

Variéties Hall,
No. 169, coin Canal et Dauphine.
LE soussigné fera la réouverture de son café, [illegible] LUNCH CHAUD, LUNCH FROID.
J. CLAUDE, Propriétaire.

MARCHANDISES NOUVELLES
T. MOREAU,
Coin Royale et Toulouse,
Vient de recevoir un assortiment choisi de
MARCHANDISES D'HIVER,
— entr'autres les articles suivants: —
Gants:
GANTS de PEAU — GANTS de CASTOR — GANTS de LAINE — GANTS de DRAP — pour hommes, pour dames, filettes et enfants.
Lainages:
MANTEAUX pour enfants; CHALES pour dames; NUBIAS, CAPELINES, ECHARPES, FICHUS, CRAVATES, SORTIES DE THEATRE, GUETRES, BAS et CHAUSSONS laine pour enfants.
Parfumeries fines:
EAUX de COLOGNE, EAUX de TOILETTE, EAU de PARIS, SAVONS, HUILES, POUDRES, POMMADES, EXTRAITS, ROUGES et BLANCS de THEATRE, &c., &c.
Articles d'hommes:
CHEMISES, FAUX COLS, CHAUSSETTES, CALEÇONS, GILETS de PEAU, CRAVATES, MOUCHOIRS, FOULARDS, BRETELLES, PARAPLUIES, CANNES, &c., &c., &c.
Articles pour dames:
PEIGNES — CHIGNONS [illegible] PLEURS d'ÉCAILLE, BIJOUTERIE, EN-TOUS-CAS élégants, BAS FRANÇAIS, JARRETIERES, MERCERIES de toutes sortes, RUBANS, VELOURS, FRANGES, GALONS, PASSEMENTERIES, CORSETS, BOUTONS, CEINTURES, LAINES, &c., &c.
CHEVEUX [illegible]

EN DEBALLAGE!!
JOUETS D'ENFANTS, VÉLOCIPEDES ET VOITURES.
PORCELAINES ET CRISTAUX.
ARTICLES DE FANTAISIE.

PRIX DE CRISE,
CHECKS certifiés pris au PAIR.

RETOUR DU DR. CURTIS
A LA NOUVELLE-ORLÉANS.
LE DR. E. DE F. CURTIS, M. D. F. R. C. S.,
Auteur de "Manhood", "Medical Essays on Marriage", etc., etc.
A L'HONNEUR D'ANNONCER aux citoyens de la ville, des environs, et particulièrement ceux qu'il a déjà traités, qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et y passera la saison. On peut le consulter, comme par le passé, à son ancien
Cabinet, No 9 de la Rue des Remparts,
Entre les rues Canal et Douane.
Tous les jours — de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, et de 6 à 8 heures du soir;
Les dimanches, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, seulement.
Le Dr. Curtis a consacré vingt ans à l'étude des
Maladies Nerveuses provenant de l'abus des forces physiques.
[illegible]
"MANHOOD" (virilité) — OUVRAGE DU DR. CURTIS.
[illegible]
LE DR. CURTIS,
No 9 de la Rue des Remparts,
NOUVELLE-ORLÉANS.
[illegible]

Institutrice.
UNE DAME qui peut enseigner l'Anglais, le Français, la Musique et le Dessin [illegible]

BEALS & LAINE,
MARCHANDS DE
[illegible]

SANTA-CLAUS,
(LE BONHOMME NOËL)
Vient d'établir son quartier-général à son endroit favori, chez
GUÉBLÉ & NIPPERT
187 ... RUE DU CANAL ... 187
[illegible]

LES DAMES LIRONT CECI
— ET —
Les Couturières et les Modistes en prendront note.
GUÉBLÉ & NIPPERT
187 ... RUE DU CANAL ... 187
ont reçu de leur maison de Paris un vaste et superbe assortiment de BOUCLES jais et cuivre.
CHATELAINES exitées pour ceintures,
BOUCLES et COULANTS jais et cuivre, pour chapeaux et pour robes.
NOUVEAUTÉS et BOUTONS jais et cuivre.
CEINTURES en soie-moire élastique, avec boucles, etc.
DENTELLE guipure noire, avec broderies en jais, etc.
Ainsi qu'une collection complète
D'ORNEMENTS ET DE BIJOUTERIE EN JAIS.
GUÉBLÉ & NIPPERT,
RUE DU CANAL,
déballeront, dans le courant de cette semaine, un bel et important envoi de
PLUMES FRANÇAISES,
FLEURS ARTIFICIELLES FRANÇAISES,
— Ainsi qu'un assortiment de —
RUBANS A DEUX FACES,
article qui fait fureur en ce moment à Paris.

HÉBERT & Cie,
58, Rue de Chartres (coin Bienville).
LIBRAIRIE FRANÇAISE.
RÉDUCTION de 25 pour cent sur les prix des
LIVRES CLASSIQUES ET RELIGIEUX;
Une forte remise sera faite aux acheteurs à la douzaine.
Collection complète d'Ouvrages pour la jeunesse tels que:
LA BIBLIOTHEQUE ROSE [illegible]
LA BIBLIOTHEQUE DES MERVEILLES
[illegible]
PLUMES, PORTE-PLUMES, PAPIERS ECOLIERS, ARDOISES, CRAYONS, &c., &c.
[illegible]
Collection de l'Encyclopédie Roret,
ARTS ET MÉTIERS.
Reçus par la barque "Prince Napoléon", [illegible] rouleaux de PAPIERS PEINTS.
[illegible]
Le COURRIER DES ETATS-UNIS, New-York; le MESSAGER FRANCO-AMERICAIN, New-York; l'ILLUSTRATION, le MONDE ILLUSTRÉ, le MONITEUR DE LA MODE, la MODE ILLUSTRÉE, et de tous les Journaux Français de Sciences, Modes, Littérature, &c. de Paris.
— Grand assortiment de —
REGISTRES, PAPIERS A LETTRES ET D'ARTICLES POUR BUREAUX.
STATIONERY.
Maison de commission à Paris, 12, rue Montholon, sous la direction de M. E. HEBERT.
HÉBERT & Cie.,
58, rue de Chartres, coin Bienville.

MILLER & DIELMANN,
Aux Nos 30, 32 et 34 de la rue Poeyfarre.
GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.
NOUS appelons l'attention de nos nombreux amis [illegible] PETARDS, VIN PUR de la Californie, CANDIS [illegible]

Témoignage de Reconnaissance.
LES soussignés, ayant été radicalement guéris par M. JEAN VIDAL [illegible]
Charles Tripoli, John Bedovich, Charles Buisson, J. George Zülle, Catherine Burke, [illegible]

Baisse! Baisse extraordinaire!
MAISON STE-ANNE,
Coin Royale et Ste-Anne.
AU DRAPEAU ROUGE.
Succession de D. C. Bassell.
Ordre péremptoire; Vente positive, immédiate et sans réserve.
EN informant le public et le commerce en général de cette consignation importante, nous leur dirons: Ces marchandises arrivant d'une des premières fabriques de l'Union, confectionnées pour les marchés de New York et Philadelphie, offrent, sous le rapport de l'élégance et du bon goût, une grande supériorité à tous articles importés jusqu'ici. C'est pourquoi, à l'approche des fêtes, l'attention des mères de familles en général et le commerce particulièrement, est appelée, afin de venir faire leurs choix. [illegible]

FACTORS' AND TRADERS'
INSURANCE COMPANY,
37 ... Rue Carondelet ... 37
NOUVELLE-ORLÉANS, 27 Novembre 1873.
(Extrait du Septième Etat Annuel.)
[illegible]
DIVIDENDES PAYÉS COMPTANT DANS L'ANNÉE.
Intérêt ... Six pour cent.
Prime ... Trente-cinq pour cent.
ACTIF.
[illegible]
Risques d'Incendie, de Rivière et de Mer aux Taux courants du Jour.
HARMON DOANE, Président,
MOSES GREENWOOD, Vice-Président,
ED. A. PALFREY, Secrétaire.
DIRECTEURS:
Moses Greenwood, John I. Adams, W. A. Johnson, [illegible], John Chaffe, Richard Milliken, Samuel H. Moore, J. J. Warren, B. T. Buckner, Samuel Friedlander, [illegible], A. A. Yates, [illegible], Samuel H. Boyd.
Avis est donné qu'en vertu de la Charte, un INTÉRÊT SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT sur le capital de la Compagnie, jusqu'au 31 octobre 1873, sera payé aux actionnaires SUR DEMANDE.
H. DOANE, Président.

J. SAGET,
ARMURIER,
162 ... RUE DE CHARTRES ... 162
Entre Ste-Anne et Madison.
[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 12 DEC. — CLASSE No 596.
[illegible]

Workingmen's Accommodation Bank. — [illegible]
JOSEPH MÉNARD, Caissier.

[illegible] Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans [illegible]
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Association d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. [illegible]
G. LANAUX, Secrétaire.

Banque du Peuple. — Nouvelle-Orléans, [illegible] décembre 1873. [illegible]
N. LANDRY, Caissier.

Banque Nationale Mutuelle. — Nouvelle-Orléans, [illegible] décembre 1873. L'élection annuelle de neuf directeurs, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, No [illegible] de la rue du Canal, le MARDI, 13 JANVIER 1874, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.

Mutual National Bank. — New Orleans, December [illegible] 1873. — The annual election for nine Directors, to serve during the ensuing year, will take place at the Banking House, No [illegible] Canal street, on TUESDAY, JANUARY 13th 1874, between the hours of 10 A. M. and 2 P. M.
JOSEPH MITCHEL, Cashier.

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans. [illegible]
WM. S. BROWN, Trésorier.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton. [illegible]
P. McBRIDE, secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain. [illegible]
P. McBRIDE, secrétaire.

Avis d'élection. — Bureau du New-Orleans Railroad Company. [illegible]
C. O. LEWIS, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. [illegible]
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Office of the New Orleans Mutual Insurance Company. [illegible]
J. W. HINCKS, Secretary.

LES actionnaires de la BANQUE D'AMÉRIQUE sont prévenus que l'élection annuelle [illegible]
EDGAR HINCKS, Caissier.

Argent! Argent! Argent!
AVANCES libérales d'argent sur diamants, montres, bijoux, argenterie [illegible]
M. JOSEPHSON, Directeur.

Modes, Robes, Confections.
Mme GOILARD,
96 ... RUE ROYALE ... 96
A LE plaisir d'annoncer aux dames de la Nouvelle-Orléans, son retour de France avec un magnifique assortiment de nouveautés qu'elle vient de déballer et dont elle fera l'ouverture demain, LUNDI, 17 novembre.
Parmi ces marchandises, elle recommande tout particulièrement:
CHAPEAUX modèles, venant des premières maisons de Paris.
CEINTURES haute-nouveauté.
COLLERETTES à la Médicis.
COSTUMES à des prix exceptionnellement avantageux.
Confections comprenant tous les derniers genres.
BIJOUTERIE ET ARTICLES DE FANTAISIE.
Pour se conformer aux exigences des temps, Mme GOILARD vendra toutes ses belles choses à des conditions aussi avantageuses que possible. Elle rappelle aussi aux dames que ses ateliers de couture exécutent très promptement et à des conditions analogues à celles indiquées ci-dessus, toutes les commandes qu'il lui sont faites.

Propriétés à vendre et à louer.

Machine à vapeur à vendre.
UNE bonne Machine à vapeur Locomobile (de 4 à 14 chevaux) [illegible] S'adresser P. O. Box [illegible]

Prenez Note
Que la GROCERIE et le CAFÉ situés dans le Troisième District, à l'encoignure de la rue Marais et de l'Avenue St-Bernard, [illegible] à quitter la ville. Cette grocerie et ce café sont bien achalandés, et on pourra les acheter à un prix raisonnable. S'adresser sur les lieux.
BENJAMIN HENSEL.

Habitation à vendre.
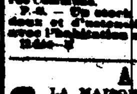
Une habitation de grande valeur [illegible] sur le Lac Simonette [illegible]

A Louer,
LA MAISON, No [illegible], rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. Prix [illegible] S'adresser au No [illegible] rue de l'Esplanade, ou au bureau de "l'Abeille."

Vente pour cause de dissolution de Société.
UN des plus anciens CAFÉS du Deuxième District [illegible]
MR. E. TIBLIER.

A Louer,
Une MAISON DOUBLE, rue Villeré, No [illegible], entre le Chemin du Bayou et la [illegible]
J. M. SOUBIRAN, No [illegible] rue des Ursulines.

Magasin à Louer.
No. 8 EXCHANGE ALLEY, près de la rue Canal. S'adresser à la Banque d'Amérique.

A Louer — $30 seulement.
[illegible]

A Louer.
[illegible]

Pour Bordeaux.
[illegible]